

**Décret approuvant le contrat conclu,
le 20 mai 2025, entre le Royaume du Maroc
et l'institution KfW, pour la garantie du prêt
d'un montant de trois cents millions d'euros
(300.000.000 €), consenti par ladite institution
à Moroccan Agency for Sustainable Energy
(MASEN), pour le financement du Projet
« Complexe Solaire de Midelt, Projet solaire
hybride NOOR Midelt 1»**

**Décret n° 2-25-500 du 26 hija 1446
(23 juin 2025) approuvant le contrat conclu,
le 20 mai 2025, entre le Royaume du Maroc et
l'institution KfW, pour la garantie du prêt
d'un montant de trois cents millions d'euros
(300.000.000 €), consenti par ladite institution
à Moroccan Agency for Sustainable Energy
(MASEN), pour le financement du Projet
« Complexe Solaire de Midelt, Projet solaire
hybride NOOR Midelt 1 »¹**

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu le paragraphe I de l'article 41 de la loi de finances n° 26-81 pour l'année 1982 promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rabii I 1402 (1er janvier 1982);

Sur proposition de la ministre de l'économie et des finances,

DÉCRÈTE:

ARTICLE PREMIER

Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, le contrat conclu, le 20 mai 2025, entre le Royaume du Maroc et l'institution KfW, pour la garantie d'un prêt d'un montant de trois cents millions d'euros (300.000.000 €), consenti par ladite institution à Moroccan Agency for Sustainable Energy (MASEN), pour le financement du Projet « Complexe Solaire de Midelt, Projet solaire hybride NOOR Midelt 1 ».

1- Bulletin officiel N° 7418 du 7 moharrem 1447 (3 -7-2025), p 2238.

ARTICLE 2

La ministre de l'économie et des finances est chargée de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 26 hija 1446 (23 juin 2025).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing:

La ministre de l'économie
et des finances,
NADIA FETTAH.

Adala
adala.justice.gov.ma